

possibilité d'étudier en vue d'obtenir des crédits ou de se perfectionner dans le domaine qui les intéresse. L'éducation permanente est donnée par les conseils scolaires, les ministères provinciaux de l'Éducation, les collèges communautaires et les universités. Divers programmes sont également offerts ou parrainés par des organismes à but non lucratif, des associations professionnelles, des ministères, des entreprises et le secteur de l'industrie. L'enseignement ne se donne pas exclusivement dans les établissements scolaires. Il existe aussi des cours par correspondance, des services de bibliothèque itinérante, ainsi que des cours à la radio et à la télévision.

**Histoire.** Les conseils scolaires et les ministères provinciaux de l'Éducation offrent des cours du soir pour adultes depuis le début du siècle. Après la Seconde Guerre mondiale, cette forme d'enseignement a connu une rapide expansion.

Au niveau postsecondaire, certaines universités offrent des programmes d'éducation permanente depuis nombre d'années. Des cours de formation en agriculture sont donnés en Alberta et en Saskatchewan, et il existe des coopératives de pêcheurs à la St. Francis Xavier University en Nouvelle-Écosse. Outre ces programmes de formation pratique et professionnelle, d'autres services culturels et récréatifs ont été établis dans plusieurs universités urbaines du centre du Canada. Certains cours permettent d'obtenir des crédits, d'autres pas. Bon nombre sont offerts uniquement à l'université, tandis que d'autres se donnent aussi dans des centres externes.

En 1983, on estimait à 3,2 millions le nombre d'adultes qui ont suivi au moins un cours d'éducation pour adultes. Plus de la moitié de ces étudiants fréquentaient un établissement d'enseignement, mais les employeurs et les organismes bénévoles assurent aussi une grande partie de l'éducation permanente.

**Cours.** Les programmes d'éducation permanente comportent des cours avec ou sans crédits. Les cours avec crédits offerts par les conseils scolaires et les ministères de l'Éducation peuvent servir à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. On peut acquérir des crédits dans des matières d'enseignement général ou professionnel en suivant des cours du soir ou des cours par correspondance. Les cours avec crédits du niveau postsecondaire comptent pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat.

Dans le cas des cours sans crédits qui visent à l'enrichissement personnel ou à l'occupation utile des loisirs, l'enseignement porte sur divers passe-temps (par exemple, l'artisanat), sur l'éducation sociale (l'hygiène et la vie familiale), sur la récréation (les sports et les jeux) et sur certaines matières

telles que l'investissement et la conduite automobile. Il se donne aussi des cours de perfectionnement et de recyclage.

Il peut s'agir de cours réguliers ou de cours libres. Les cours réguliers sont des unités d'études structurées et présentées de façon systématique. Les cours libres s'insèrent dans des programmes pour lesquels on n'exige pas d'inscription, mais qu'il faut suivre pendant une période déterminée.

## 4.4 Participation du fédéral

### 4.4.1 Ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale se charge de l'instruction et de la formation des membres des Forces armées et de la scolarisation des enfants du personnel militaire logé par l'État. Il finance et exploite également trois collèges qui donnent un enseignement gratuit : le Royal Military College (RMC) de Kingston (Ont.), le Royal Roads Military College (RRMC) de Victoria (C.-B.) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR) à Saint-Jean (Qc). Ces établissements instruisent et forment les élèves-officiers et les officiers qui se destinent à diverses carrières dans les Forces canadiennes.

Fondé en 1876, le RMC obtenait en 1959 le droit de décerner des grades. Ce collège accueille des diplômés d'école secondaire et offre des programmes de quatre ans qui mènent à un grade en arts, en génie ou en sciences, ainsi que d'autres programmes d'études supérieures dans certaines disciplines.

Le RRMC a été fondé en 1942 comme école navale. Il a pris le rang de collège militaire en 1948 et s'est vu octroyer le droit de décerner des grades en 1975. Ce collège accueille des diplômés d'école secondaire en arts, en sciences et en génie; de plus, il offre des programmes conduisant à un grade en physique et océanographie, en physique et informatique, en sciences générales, et dans le domaine des études militaires et stratégiques. Après la deuxième année, les étudiants en génie vont au RMC pour terminer leurs études.

Créé en 1952, le CMR était affilié de 1969 à 1985 à l'Université de Sherbrooke, qui conférerait les grades aux finissants de ce collège. En 1985, la province de Québec a accordé au CMR le droit de décerner des grades. Ce collège offre des programmes conduisant à un grade en arts, en sciences, en administration ou en informatique. Après la troisième année, les élèves-officiers vont au RMC pour continuer leurs études en génie ou au RRMC pour poursuivre des programmes spécialisés.